

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER



AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-340

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-340, intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 2004-040 sur les animaux* ».

Ce règlement a pour objet de modifier les articles 8 et 9 du règlement concernant l'interdiction de nourrir les animaux sauvages ainsi que l'article 22 du règlement afin de mettre à jour le coût des pensions.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse greffe@villeportcartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 19^e jour du mois de juillet 2022.

La greffière,


M^e Ariane CAMIRÉ